

Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)

Normes techniques d'équipements de protection individuelle¹

En vertu de l'art. 4a de la loi fédérale du 19 mars 1976 (modifiée le 18 juin 1993) sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.1), les normes techniques énumérées dans l'annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux équipements de protection individuelle, dans le sens de l'art. 2, al. 3, de l'ordonnance du 12 juin 1995 sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.11). Il s'agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l'ordre de la Commission des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Les listes des titres des normes techniques qui ont été définies par *seco* ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès de l'association suisse de normalisation, division switec, Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur.

11 mai 2004

seco – Direction du travail
Installations et appareils techniques:
Marcel Berthoud

¹ Voir également FF 1997 IV 505, 1998 945, 1999 8992, 2000 1758 4577, 2001 1303 2245 5740, 2003 468 685 5973 6749

Normes techniques d'équipements de protection individuelle

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 144-1/A1	Appareils de protection respiratoire – Robinets de bouteilles à gaz – Partie 1: Raccords de queue filetés – Amendement A1	04/C 46/03
EN 144-3	Appareils de protection respiratoire – Robinets de bouteille à gaz – Partie 3: Raccords de sortie pour gaz de plongée Nitrox et oxygène	04/C 46/03
EN 343	Vêtements de protection – Protection contre la pluie	04/C 46/03
EN 402	Appareils de protection respiratoire pour l'évacuation – Appareils de protection respiratoire autonomes à circuit ouvert, à air comprimé avec masque complet ou ensemble embout buccal – Exigences, essais, marquage	04/C 46/03
	Avertissement: La présomption de conformité donnée par la norme EN 402 de 1993 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 359 du 16.12.1994 cesse à la date de la présente publication.	04/C 46/03
EN 659	Gants de protection pour sapeurs-pompiers	04/C 46/03
	Avertissement: La présomption de conformité donnée par la norme EN 659 de 1996 publiée au Journal officiel des Communautés européennes C 300 du 10.10.1996 cesse à la date de la présente publication.	04/C 46/03
EN 13277-6	Équipement de protection pour les arts martiaux – Partie 6: Exigences et méthodes d'essai complémentaires pour protecteurs de poitrine pour femme	04/C 46/03
EN 13949	Appareil respiratoire – Appareil de plongée autonome à circuit ouvert utilisant du nitrox et de l'oxygène comprimé – Exigences, essais, marquage	04/C 46/03
EN 14120	Vêtements de protection – Dispositifs de protection des poignets, des paumes, des genoux et des coudes pour les utilisateurs d'équipements de sports à roulettes – Exigences et méthodes d'essai	04/C 46/03

Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT). Normes techniques équipements de protection individuelle

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	18
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.05.2004
Date	
Data	
Seite	2093-2094
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 612

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.